



14 janvier au 23 janvier 2022
ANNIVERSAIRE SOPHIE
Le règlement du jeu

Article 1 : Organisateur

La société OSMC Sophie LEBREUILLY, ci-après désignée « l'Organisateur », organise un jeu de cartes à gratter, avec obligation d'achat, intitulée ANNIVERSAIRE SOPHIE, du vendredi 14 au dimanche 23 janvier 2022. L'organisateur coordonne l'organisation du jeu et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du règlement.

Article 2 : Accès et période du jeu

L'opération se déroulera dans les 23 boutiques que compte le réseau au premier jour du jeu.
Principe du jeu : pour chaque achat, une carte à gratter est remise au client.
Chaque carte comporte une surface de jeu matérialisée par une zone à gratter. Toute carte déchirée, illisible, incomplète ou différente de celles définies par le jeu, remises après la date limite ou en un autre lieu que ceux visés par le présent règlement seront considérées comme nulles. Il est expressément rappelé que la participation au jeu est conditionnée à une obligation d'achat.

Article 3 : Modalités de participation au jeu.

Sur chaque carte à gratter, une date de validité est précisée, pour le retrait du lot.
Les cartes dont le lot n'a pas été retiré au-delà de la date de validité seront caduques.

3.1 - La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

3.2 - Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au jour du commencement de chacune des opérations.

3.3 Modalités

Le jeu concours s'exerce dans la limite des tickets édités par l'organisateur. A cet égard, il est précisé que 119778 tickets seront édités et distribués dans le cadre de ce jeu concours pour l'opération.

Pour participer au jeu, il suffit :

- D'effectuer un achat dans l'une des 23 boulangeries Sophie Lebreuilly pendant la période indiquée ci-dessus.
- Gratter la partie du ticket réservée à cet effet
- Présenter et remettre la carte gagnante pour profiter du lot

CREATRICE DE GOURMANDISE

-Boulangerie-Pâtisserie-Restaurant-
www.sophie-lebreuilly.com

SLDEV – SAS au capital de 110 710€
Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples
Téléphone : 03 21 81 15 35
RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



3.4 – Les lots

Les cartes sont réparties en 10 variations :

- 1 baguette Sophie Offerte (32 317 cartes) ; lot à retirer avant le 28/02
- 1 Pizza offerte (1 198 cartes) ; lot à retirer avant le 28/02
- 1 pain au chocolat ou croissant offert (11 978 cartes) ; lot à retirer avant le 28/02
- 2 mini-délices offerts (11 978 cartes) ; lot à retirer avant le 28/02
- 1 an de pain offert (23 cartes) ; carte à présenter avant le 23/01.
- 1 caranuts offert (1 198 cartes) ; lot à retirer avant le 28/02
- 1 coupon part de gâteau. Le gagnant ayant rassemblé 8 cartes, à présenter avant le 23 janvier, remporte l'entremets de son choix (11 978 cartes) ; lot à retirer avant le 28/02
- Retente ta chance – 50% Sur le Click & Collect (23 955 cartes) ; Code à utiliser avant le 25/01/2022
- 1 sac Cabas Sophie (1 198 cartes)

En conséquence, 23955 tickets perdant « Retente ta chance »

3.5 – Modalité de remise des lots

- Chaque propriétaire d'une carte gagnante devra se présenter en boutique en respectant la date de validité indiquée sur le ticket correspondant à son lot. Le lot sera remis contre remise de la carte, **DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITES**. En cas de rupture d'un produit, le client sera invité à effectuer le retrait de son lot à une date ultérieure.
- Le gagnant « 1 an de pain » pourra profiter de son gain dans la limite d'1 pain par jour, au choix parmi toute la gamme. Soit 365 pains à retirer avant le 23/01/2023, sur présentation de sa carte d'identité.
- Le code de la carte « – 50% Sur le Click & Collect » est à usage unique ; A utiliser avant le 25/01 ; un client qui remporterait cette dotation plusieurs fois ne pourra en profiter d'une seule fois.

Article 4 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul les dommages ou pertes occasionnées ou subies du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession du lot, excepté les cas prévus par la loi applicable.

Article 5 : Litiges

Le fait de participer à ce jeu et donc d'avoir accepté le présent règlement entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'organisateur du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération.

CREATRICE DE GOURMANDISE

-Boulangerie-Pâtisserie-Restaurant-
www.sophie-lebreuilly.com

SLDEV – SAS au capital de 110 710€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'Organisateur.

Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par le Tribunal compétent.

Article 6 : Dépôt et copie du présent règlement

Le règlement complet du jeu est disponible en consultation libre sur le site internet des boulangeries Sophie Lebreuilly

CREATRICE DE GOURMANDISE

-Boulangerie-Pâtisserie-Restaurant-
www.sophie-lebreuilly.com

SLDEV – SAS au capital de 110 710€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909